

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	48 (2001)
Heft:	6
Artikel:	Retour vers le future
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-369447

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INSTRUCTION
DANS LA PROTECTION CIVILE

Retour vers le futur

OFPC. Projetez-vous dans le futur, environ 30 ans plus avant et imaginez un commandant de la protection civile à la veille de se retirer qui se remémore comme dans un film toute sa carrière passée. Vous apprendrez ainsi à quoi ressemblera l'instruction PCI à partir de 2003.

Nous sommes donc au 21^e siècle, dans les années trente.

C'est jeudi soir. Dans un bureau, quelque part en Suisse, un homme approchant la cinquantaine est installé dans un fauteuil.

Il s'agit du commandant de la protection civile d'une région de 16 000 habitants située dans les Préalpes d'un canton suisse de moyenne importance. A côté de son ordinateur s'entassent trois énormes classeurs fédéraux bourrés à craquer. Ce soir, il a décidé de faire de l'ordre et de préparer les dossiers de commandement qu'il remettra à son successeur lors de la passation des pouvoirs, mercredi prochain.

«Et voilà», marmonne-t-il, se parlant à lui-même. «La page est tournée, après vingt-six ans de protection civile. Mais tous ces efforts n'auront pas été vains: pendant ces six dernières années de service volontaire, j'ai pu faire profiter d'autres personnes de mes connaissances et expériences. La relève est assurée et c'est bien l'essentiel.»

Il prend le premier des trois classeurs et commence à le feuilleter se proposant de faire un tri parmi la masse des informations et de les condenser en un seul classeur afin de faciliter la tâche à son successeur.

«Mais au fait, comment est-ce que ma carrière dans la protection civile a commencé?» se demande-t-il tout à coup. Il essaie de se souvenir de la période de recrutement et dans quelles circonstances il avait entendu parler pour la première fois du service militaire et du service de protection civile. Il retrouve enfin dans le classeur «instruction» le document en question...

De l'information préalable...

«Tout frais émoulu de l'école, je venais d'être lâché dans la nature et avais à peine commencé mon apprentissage dans une entreprise d'électricité, lorsque le canton s'est manifesté pour me rappeler mes «devoirs civiques».

Entretien d'incorporation.



La lettre que je reçus, lettre dite d'*information préalable*, indiquait quand, combien de fois et combien de temps les citoyens suisses devaient effectuer du service pour leur pays.

... en passant par la journée d'information...

Vers la fin de l'apprentissage cependant, je compris que c'était devenu du sérieux lorsque je reçus la convocation à la *journée d'information*.

En tout cas, je me souviens encore du délicieux repas qu'on nous avait servi à midi. Ce premier contact m'apprit un tas de choses, non seulement sur la procédure de recrutement et mes devoirs de citoyen, mais aussi plus largement sur l'armée, la protection de la population, la protection civile, le service civil et d'autres formes d'engagement. Mais

tout cela ne m'avait pas vraiment marqué et j'eus tôt fait d'oublier: c'était encore de la musique d'avenir!

Thèmes traités à la journée d'information cantonale

- Droits et obligations de la personne astreinte
- Armée, protection de la population, protection civile et service civil (missions, possibilités de carrières, engagements en Suisse et à l'étranger)
- Filières pour cadres
- Contingents et procédure d'attribution
- Recrutement et formation générale
- Examens médicaux (questionnaires, pré-triage)
- Contrôle de sécurité des personnes (CSP) destinées à occuper des fonctions spéciales
- Coordination des délais de recrutement



... jusqu'au recrutement

Le «déclic» a été le *recrutement* que je dus effectuer à l'âge de 20 ans à peine au centre de recrutement, bien loin de la maison. Il y avait alors six centres de ce genre en Suisse: Lausanne (VD), Sumiswald (BE), Aarau (AG), Rüti (ZH), Mels (SG) et Schwyz (SZ).

Pendant les trois jours passés au centre, j'ai été «évalué», autrement dit examiné sur toutes les coutures, afin de déterminer à quel poste et dans quelles fonctions je pouvais être le plus utile, selon la devise *la bonne personne à la bonne place*.

La première phase a consisté en une série de tests: état de santé, capacités physiques et mentales, aptitude à assumer des tâches de conduite. Après quoi, c'est l'intelligence sociale (esprit d'équipe, motivation, équilibre psychique, etc.) et l'intelligence générale (faculté de compréhension, de perception et d'abstraction, aptitudes professionnelles et autres) qui ont été évaluées en collaboration avec des universités.

Dans une seconde phase a eu lieu *l'entretien d'incorporation*. Au début, j'étais très nerveux. Pourrai-je exprimer des vœux? En sera-t-il tenu compte? ...

L'entretien commença par un résumé des principales données personnelles, telles que la profession exercée, l'état de santé, les aptitudes physiques, etc.

Après quoi on me demanda quelles étaient mes attentes personnelles que j'avais d'ailleurs eu auparavant l'occasion d'exprimer par écrit. Mon interlocuteur établit ensuite une comparaison entre mes propres qualifications et préférences et les exigences requises pour effectuer du service.

Etant donné que rien ne correspondait à l'idée que je m'en étais faite, mes examinateurs prirent même la peine de me montrer des séquences filmées de divers types d'incorporations possibles. Enfin, il fut décidé d'un commun accord de m'incorporer en qualité de collaborateur d'état-major dans la protection civile et l'on m'indiqua quand et où j'aurais à suivre l'instruction de base.

Je sortis de cet entretien plutôt surpris en bien. Finalement, ce n'était pas si méchant. Sur ce, on est allé prendre un verre avec les collègues. Il fallait fêter ça!

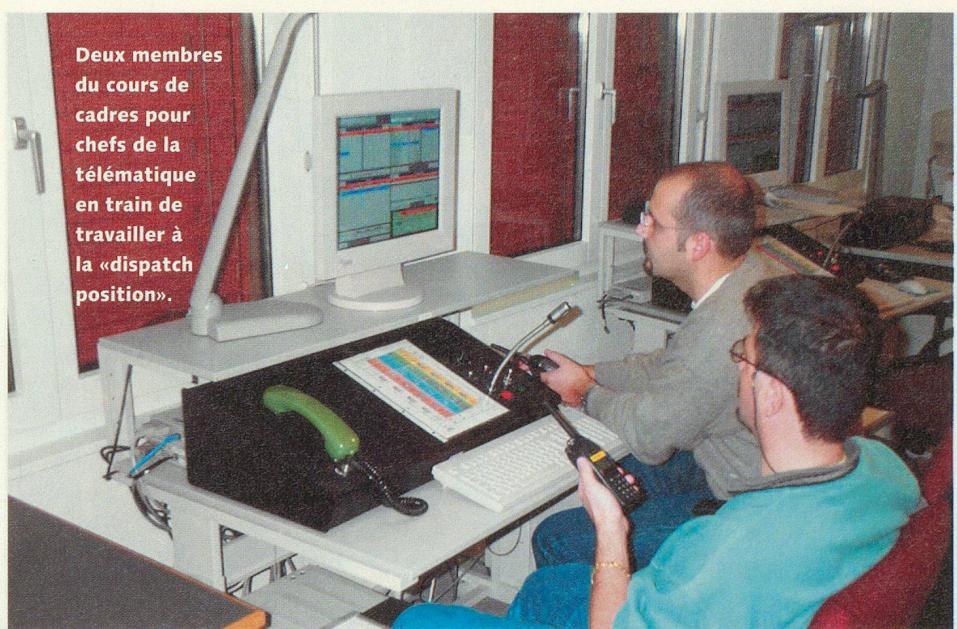
L'armée et la protection civile procèdent à un recrutement commun.

En règle générale, les personnes astreintes à servir dans la protection civile sont à la disposition de leur canton de domicile.

Le canton de domicile décide de l'attribution des personnes astreintes.

Instruction de base

La période de recrutement donna le coup d'envoi à ma carrière dans la protection civile. L'année suivante, j'ai effectué ma formation générale, «l'école de recrues de la protection civile». Cette instruction de base dispensée



par le canton consiste en une *instruction générale* d'une semaine et en une *instruction spécialisée* de deux semaines. Comme prévu, j'ai suivi les cours de formation à la fonction de base de *collaborateur d'état-major*.

L'instruction de base dure au minimum deux semaines et au maximum trois semaines.

Il est prévu que l'on puisse combiner *l'instruction générale* (IG) avec *l'instruction spécialisée* (IS).

Le collaborateur d'état-major reçoit une formation polyvalente dans les domaines *suivi de la situation* et *télématique*. Il fait partie de l'équipe d'aide à la conduite et fournit des prestations au profit de l'organe civil de conduite dans le cadre des engagements.

Les autres fonctions de base sont celles du *préposé à l'assistance* (protection et assistance) et du *pionnier* (appui).

J'étais content d'avoir bénéficié d'une formation approfondie, l'acquisition d'une solide formation de base sur les diverses phases d'un événement et les organisations partenaires étant particulièrement importante en matière d'aide à la conduite. C'est le seul moyen de mettre en pratique de façon optimale ce que l'on a appris.

Instruction complémentaire

A vrai dire, ce qui m'aurait intéressé, c'était une *instruction complémentaire* en tant que dispatcher Polycom. Mais compte tenu que l'on m'avait déjà accordé un cours de perfectionnement à la fonction de cadre de *chef de groupe* «télématique», je ne fus pas convoqué pour l'autre formation.

Les autres formations complémentaires proposées aux collaborateurs d'état-major sont celles de «centraliste» et de «personne techniquement qualifiée en radioprotection».

L'instruction de base peut être complétée par une *instruction complémentaire* pour spécialistes d'une semaine au plus (également valable pour d'autres domaines).

Mais dans l'immédiat, j'étais bien content de consolider les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre des périodes d'exercices. Je me souviens maintenant avec un certain amusement des «pannes» qui au début me prenaient complètement au dépourvu. Le chemin de la théorie à la pratique est semé d'embûches, même si à l'époque déjà la formation de base était fortement ancrée dans la réalité pratique.

Le premier cours de cadres

Les personnes astreintes destinées à occuper des fonctions de cadres doivent suivre un cours de cadres d'une semaine au moins et de deux semaines au plus.

Deux ans plus tard, je fus convoqué pour la première fois au centre d'instruction fédéral de la protection civile. Je fus très agréablement surpris de me retrouver dans un complexe de conception aussi moderne.

Au cours de *cadres pour chef de groupe* «télématique», j'appris comment organiser le domaine télématique au profit d'un organe civil de conduite sur la base de principes de conduite très simples. Une façon de relever de nouveaux défis et de remettre en question la routine acquise au cours des précédentes années.

Je pris donc part avec de nombreuses autres personnes venues des quatre coins de la Suisse à ce cours d'instruction de deux semaines. Outre la matière enseignée – je dois dire avec des méthodes didactiques remarquablement bien adaptées aux adultes – et les discussions techniques stimulantes, l'atmosphère conviviale et toutes les occasions où l'on s'est retrouvé entre copains m'ont laissé d'excellents souvenirs.



Membres de la protection civile en train de nettoyer une forêt suite à une tempête.

La participation à ce cours supposait de bonnes connaissances et une solide expérience en tant que collaborateur d'état-major. Ce cours de perfectionnement consista non seulement à acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes techniques, mais aussi à me préparer à assumer la responsabilité des hommes et du matériel dans le domaine de la télématique dans le cadre d'engagements.

La responsabilité de l'instruction incombe en premier lieu aux cantons.

A titre exceptionnel, la Confédération assure une formation dans les domaines suivants:

- commandant de la protection civile
- chef du suivi de la situation
- chef de la télématique
- chef de la protection AC
- chef de la coordination logistique
- chef de la protection des biens culturels
- chef de groupe télématique
- centraliste
- dispatcher Polycom
- personne techniquement qualifiée en radio-protection
- spécialiste de la prise en charge psychologique immédiate

Au fil du temps, j'acquis des expériences pratiques complémentaires qui me permirent de gravir peu à peu les échelons.

Cours de cadres pour chefs de la télématique

Ah, voilà que je retrouve justement la documentation du cours «chef de la télématique»! Comme le temps passe! Tout a l'air de s'être enchaîné si vite, d'une formation à la suivante.

Mais comment cela s'est-il passé exactement? Ah oui, je me souviens: c'était un cours fédéral de cinq jours qui m'a permis de percer tous les secrets de la télématique et de faire de moi un spécialiste chevronné. Particulièrement intéressant pour moi fut d'apprendre de quels moyens de transmission disposaient nos partenaires au sein de la protection de la population et quelles tâches précises allaient m'incomber en tant que conseiller en télématique de l'organe civil de conduite.

Ce cours m'avait laissé un souvenir marquant. Longtemps après, j'ai souvent discuté du thème de l'instruction avec les collègues de la PCi à l'occasion de rapports ou de cours

de répétition. Cela nous a permis de mettre en évidence des différences dans l'organisation et la conception: par exemple, les chefs de section des domaines de la protection et de l'assistance, de la protection des biens culturels, de l'appui et de la logistique recevaient leur formation technique en tant que cadres au niveau cantonal.

Cours de cadres pour commandants de la protection civile

Tout le monde un jour fait carrière ou essaie de faire carrière quelque part. Certains s'arrêteront à mi-parcours tandis que d'autres graviront les échelons jusqu'au sommet. Pour moi, le couronnement de ma carrière fut l'accession au poste de commandant de la protection civile.

Je me retrouvai donc une fois de plus au centre fédéral d'instruction de la PCi où je fis connaissance de toutes les ficelles de l'art de la conduite dans la protection civile et me familiarisai aussi avec l'exercice de la fonction de représentant de la protection civile au sein de l'organe civil de conduite.

J'acquis ainsi une formation très complète. Ajoutée à mon bagage d'expériences dans mon domaine de spécialisation technique, puis ensuite dans mes fonctions de chef, elle constitua un solide substrat de connaissances et de savoir-faire, fort utile dans le cadre des engagements.

Engagements

Les personnes astreintes au service de protection civile peuvent être engagées:

- lors de catastrophes et autres situations d'urgence;
- dans le cadre de travaux de remise en état;
- dans le cadre d'interventions au profit de la communauté;
- en cas de conflit armé.



Membres de la protection civile en intervention dans le quartier «Matte» de la ville de Berne, inondé par les eaux de l'Aar.

Le deuxième classeur que je viens d'ouvrir contient tous les documents se référant aux engagements réalisés jusqu'ici.

J'avais vingt et un ans lorsque j'ai participé à mon premier engagement dans la région en tant que membre d'une équipe chargée du déblayage et de la remise en état à la suite d'une terrible tempête qui avait dévasté de nombreux territoires de l'Europe. Sur place, il s'avéra qu'on manquait cruellement de liaisons radio aux places sinistrées et que l'on avait d'urgence besoin de spécialistes des transmissions.

Je tentai donc ma chance et le nouveau venu fit si bien ses preuves en tant que «télématique» que le chef de la télématique d'alors proposa ma candidature pour participer à un cours de formation à la fonction de chef de groupe télématique.

Sur ces documents, au cours des vingt années de service obligatoire et des six années de volontariat qui ont suivi, j'ai participé à vingt cours de répétition, parmi lesquels dix-neuf en tant que cadre, ce dont je ne suis pas peu fier. Des tas de bons vieux souvenirs refont surface tandis que je continue de feuilleter le classeur.

Quel que soit l'échelon concerné, tous ces cours de répétition exigeaient une bonne dose d'imagination et de créativité pour pouvoir offrir aux participants une formation initiale et continue en prise sur la réalité. Les exercices doivent être basés sur des scénarios susceptibles de se produire effectivement, afin que les participants restent motivés.

Sur le plan des contacts humains, mes meilleurs souvenirs sont évidemment les cours de répétition effectués en qualité de

enseignants et d'un simulateur de conduite. Jeune commandant de la protection civile un peu espiègle, je ne pus résister à la tentation de faire une blague en transmettant une fausse information dans le but de piéger le simulateur. Je ne réussis malheureusement pas à bloquer le système et la catastrophe simulée suivit irrémédiablement son cours. J'eus toutes les peines du monde à trouver des mesures appropriées et à les transmettre en temps voulu pour rétablir enfin la situation. L'instructeur m'en a d'abord un peu voulu de ce mauvais tour, mais après cet exercice mémorable, tout le monde s'est réconcilié autour d'un verre en riant de la plaisanterie.

Les personnes astreintes occupant des fonctions de cadres ou de spécialistes peuvent être convoquées à intervalle de quatre ans à des cours de perfectionnement d'une durée maximale de deux semaines.

Bilan personnel d'une carrière dans la PCi

Grâce à des cours de répétition consciencieusement préparés et réalisés, grâce aussi à l'offre diversifiée et pointue de cours de perfectionnement proposés par le canton et la Confédération, notre protection civile s'honneure d'une riche série d'interventions réussies.

Mercredi prochain, je remettrai les documents de conduite à mon successeur, non sans un petit pincement au cœur et une larme au coin de l'œil. Ces vingt-six années passées à la protection civile m'ont énormément apporté à beaucoup d'égards. Je n'ai pas seulement fait la connaissance d'une foule de personnes intéressantes et élargi considérablement mon réseau de relations. Cette expérience a aussi constitué un précieux apport au niveau professionnel. Et par-dessus tout, il est extrêmement gratifiant dans un monde survolté gouverné par la loi du profit d'avoir la chance de pouvoir venir en aide à des personnes dans la détresse. Je suis heureux d'avoir contribué au bien-être des habitants de notre région. Si tout était à recommencer, je m'engagerais à nouveau sur la même voie...

Un léger bruit le tire de ses pensées. Sa femme est entrée dans son bureau, se penche sur lui et l'embrasse. La réalité reprend ses droits. Il réalise alors à quel point il est fatigué et qu'il est temps d'interrompre pour aujourd'hui les préparatifs de la passation de pouvoirs. Il n'est pas encore arrivé au bout de la tâche qu'il s'est fixée, mais peut-on condenser une vie dans un classeur? En revanche, il a dressé son bilan personnel et peut aller se coucher le cœur tranquille.

Les informations contenues dans cet article sont tirées du plan directeur de la protection de la population ainsi que de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile, dans leur forme actuelle. □



Membres de la protection civile en train de dégager une étable ensevelie sous une avalanche.

Continuant de feuilleter le classeur, j'ai retrouvé trace de tous les engagements qui avaient suivi: une intervention de soutien de cinq jours en Valais, puis divers engagements dans le cadre de catastrophes au Tessin et dans la ville de Berne, la participation à des travaux de remise en état à la suite d'avalanches dans des communes de montagne; enfin tous les engagements avant, pendant et après des manifestations cantonales, culturelles, commerciales, sportives, etc.

Ma plus grande fierté est évidemment mon engagement à titre de chef de la télématique au sein de l'équipe responsable des télécommunications dans le cadre des Jeux Olympiques organisés en Suisse. A cette occasion, j'ai fait la connaissance d'une foule de personnes intéressantes et appris énormément en peu de temps sur le plan technique.

Cours de répétition

Dans le troisième classeur sont consignés par ordre chronologique les documents relatifs aux cours de répétition que j'ai suivis. Se-

commandant de la protection civile. C'est une tâche exigeante, mais aussi passionnante, que de diriger une compagnie. Je n'oublierai jamais ces expériences enrichissantes.

Après l'instruction de base, les personnes astreintes sont convoquées chaque année à des cours de répétition d'au moins deux jours et d'au plus une semaine. Les cadres et spécialistes peuvent être en outre convoqués pour une semaine de plus, au maximum.

Perfectionnement

La collaboration avec les organisations partenaires et avec les pouvoirs publics s'est avérée des plus intéressantes. L'un des points forts de cet épisode de ma carrière reste pour moi le cours de perfectionnement destiné aux organes de conduite. Le directeur d'exercice était un véritable «professionnel» de la protection de la population qui avait pris la peine d'adapter de façon géniale le scénario d'exercice à nos besoins et aux particularités de la région. Il était assisté d'autres instruc-